



Le programme Europe Créative 2021-2027 est lancé



Thématique

Culture, Patrimoine, Tourisme

Type d'actualité

En direct de Bruxelles

Lancement des premiers appels Europe Créative 2021-2027

Europe Créative, le programme de financement de la Commission européenne destiné aux acteurs des industries culturelles et créatives, vient d'être officiellement relancé pour la période de programmation 2021-2027, avec la publication de son règlement au journal officiel de l'Union européenne et l'adoption de son programme de travail annuel fin mai, suivi du lancement des premiers appels début juin.

Avec un budget de 2,5 milliards €, en hausse de 36 % par rapport au budget 2014-2020, la nouvelle génération du programme reste divisée en trois volets :

- le volet CULTURE qui se concentrera sur les projets culturels et créatifs transfrontaliers et la coopération entre organisations et professionnels dans des domaines tels que la musique
- le volet MEDIA qui soutiendra le développement, la promotion et la distribution de films et d'œuvres audiovisuelles européennes en Europe et ailleurs.
- le volet transversal qui soutiendra le secteur des médias d'information, en promouvant l'éducation aux médias, le pluralisme, la liberté de la presse et le journalisme de qualité, et qui aidera les médias à mieux relever les défis de la numérisation.

Les tout premiers appels des volets MEDIA et CULTURE ont été publiés début juin et sont ouverts jusque fin août.

Le bureau Europe Créative en France, le Relais Culture Europe, propose différentes sessions d'informations et d'aide au montage de projets.

Plus d'informations

[Règlement Europe Créative](#)

[Programme de travail pour la mise en œuvre du programme «Europe créative» pour ...](#)

[Appels Europe Créative sur le Portail des financements de la Commission](#)

[Relais Culture Europe](#)